



## MONDE DU TRAVAIL

## La loi sur l'égalité entre les sexes a ses limites

Un colloque réunissait hier 200 participants à Neuchâtel pour tirer un bilan des vingt ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Celle-ci n'a pas déployé des effets suffisants. Le nouveau projet en consultation devrait changer la donne, selon les experts.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité, il n'y a pas eu énormément de cas portés devant la justice, a dit hier devant la presse Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité.

M<sup>me</sup> Durrer souligne que la loi a tout de même un effet préventif. Et toute une série de litiges se règle hors des tribunaux. Mais «il n'est pas simple, en Suisse, de s'opposer à son employeur».

Une charge encore trop lourde pèse sur la victime, qui doit apporter des indices tangibles de discrimination. Difficile de prouver ce qui s'exprime dans

le for intérieur de l'employeur, ou dans des documents internes de l'entreprise, ou encore dans un entretien oral, note le professeur Jean-Philippe Dunand.

Le nouvel avant-projet de loi mis en consultation par le Conseil fédéral jusqu'au mois de mars fournirait de nouveaux outils. Les entreprises de plus de 50 employés seraient tenues d'analyser leurs salaires, et de faire contrôler leur rapport par un organe externe.

Le hic, c'est qu'aucune sanction n'est prévue, si ce n'est une éventuelle liste des sociétés récalcitrantes. Mais si l'employeur transmet son analyse aux travailleurs comme il le doit, les victimes pourront s'appuyer sur ce rapport en cas de plainte. S'il ne le fournit pas, les syndicats pourront le dénoncer et mener campagne. ATS

# Petites et moyennes entreprises en guerre contre la bureaucratie

**CHARGES** • Les réglementations édictées par l'Etat coûteraient 60 milliards par an à l'économie. Rencontre avec Hans-Ulrich Bigler, défenseur des PME.

PHILIPPE BOEGLIN

Régulation, bureaucratie. Voici deux mots utilisés à tour de bras par le monde politique, à gauche comme à droite de l'échiquier. Dans le discours des partis bourgeois et des milieux économiques, ces termes se rapportent aux règles énoncées par l'Etat et son administration, et aux charges s'abatant sur les entreprises.

Hier à Berne, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) a estimé leur coût à 10% du produit intérieur brut (PIB) ou 60 milliards de francs annuels. Un montant qui contraste avec les 10 milliards articulés par le Conseil fédéral en 2013.

## «Il faut instaurer un frein aux réglementations au parlement»

HANS-ULRICH BIGLER

Pour l'Usam, c'est de toute façon trop. L'organisation représentative des PME veut endiguer le phénomène. Elle a présenté un concept d'action à la presse.

Comme le résume son directeur Hans-Ulrich Bigler, également conseiller national (plr, ZH), «il faut agir sur trois axes: supprimer certaines réglementations actuelles en concrétisant enfin le plan du Conseil fédéral publié en 2013, créer une agence indépendante de l'administration chiffrant les coûts des législations projetées, et instaurer un frein aux réglementations au parlement».

Ce dernier mécanisme fonctionnerait comme le frein à l'endettement, et exigerait une majorité absolue – au moins 101 voix au Conseil national et 24 au Conseil des Etats – pour les objets touchant «plus de 10 000 entreprises ou générant une facture supérieure à un seuil limite qu'il resterait à déterminer».

Voilà pour la théorie. Mais concrètement, que signifie la bureaucratie dans le quotidien des entreprises? Le directeur de l'Usam a donné quelques exemples.

### 1 Denrées alimentaires

«Si les dispositions projetées entrent en vigueur, les boulangeries seraient obligées de strictement respecter une température donnée pour garder leurs produits au frais. Mais le seuil proposé est très énergivore, donc onéreux. En revanche, en relevant cette valeur limite de 1 à 2 degrés, les aliments conserveraient leur qualité, et les commerces réaliseraient de réelles économies», illustre Hans-Ulrich Bigler.

Pour mémoire, la consultation sur les 27 ordonnances en question s'est achevée à la fin 2015. Les textes rédigés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV) totalisent quelque 2000 pages, ce qui n'a pas manqué de faire jaser. On se rappelle de l'ire sonore et des gesticulations du conseiller national Adrian Amstutz (udc, BE) en automne dernier sous la Coupole fédérale.

### 2 Aménagement des locaux

Dans certains cantons, la législation contraint les sociétés d'équiper leurs locaux de toilettes séparées pour les femmes et pour les hommes. Et ce dès six (!) employés. «Cela a évidemment son prix, et pèse lourdement sur les toutes petites PME. Par conséquent, beaucoup renoncent à engager du personnel ou des apprenti(e)s.»

### 3 Branche de la construction

La manière de mesurer la hauteur d'un bâtiment varie fortement d'un canton à l'autre. «Le problème se pose notamment lorsque l'édifice est sur un terrain en pente: dans certains cantons, on mesure la hauteur du côté de la maison qui fait directement face à la pente, et dans d'autres cantons depuis le pan opposé.»

Le fédéralisme est ici en cause. Pas question toutefois de légiférer depuis Berne, prévient Hans-Ulrich Bigler. «Les cantons doivent s'arranger entre eux en concluant un concordat.» I



Conseiller national et directeur de l'Usam, Hans-Ulrich Bigler veut soulager les entreprises des tracasseries inutiles. DR

## EN BREF

### CRIMINELS ÉTRANGERS

#### Le HCR fait pression sur Berne

L'initiative de l'UDC sur le renvoi des criminels étrangers en votation le 28 février est incompatible avec des normes fondamentales du droit international, a indiqué hier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le texte ne prévoit pas de marge de manœuvre. L'acceptation de l'initiative pourrait avoir des conséquences importantes pour les réfugiés et les personnes sans patrie, a souligné le HCR. Certaines personnes à qui la Suisse a reconnu le besoin de protection pourraient être expulsées vers des pays qui menacent leur vie. Et cela même en cas de délit mineur. ATS

### GUERRE DES DOSETTES

#### Ethical Coffee gagne une manche

Ethical Coffee Company (ECC) remporte une bataille contre Nespresso. L'Office européen des brevets, sis à Munich, a refusé la demande de la filiale de Nestlé de révoquer un brevet déposé par ECC, firme basée à Fribourg et spécialisée dans les dosettes biodégradables. Forte de ce succès, celle-ci exige l'arrêt immédiat de la vente en Allemagne de toutes les machines à café Nespresso violant le système protégé, a-t-elle communiqué hier. ATS

### VISITE À LONDRES

#### Doris Leuthard évoque la COP21

La conseillère fédérale Doris Leuthard a discuté hier de la mise en œuvre de l'accord de la COP21 avec son homologue britannique lors d'une visite à Londres. Elle a aussi inauguré la plateforme Cleantech Innovate 2016, à laquelle des entreprises suisses ont présenté leurs produits. M<sup>me</sup> Leuthard a rencontré Amber Rudd, ministre de l'Energie et du climat du Royaume-Uni ainsi que Robert Goodwill, ministre chargé des Transports. ATS

## PUBLICITÉ

«L'initiative affecte notre économie et nos emplois, sans résoudre les crises alimentaires.»

Johanna Gapany,  
Vice-Présidente Jeunes  
Libéraux-Radicaux Suisses,  
Bulle



28.2: Non à l'initiative sur la spéculation

### ABUS SEXUELS

## L'évêque Charles Morerod explique son silence

KESSAVA PACKIRY

Critiqué pour son silence dans deux affaires de prêtres abuseurs, révélées récemment par la presse (dont une par «La Liberté», samedi passé), l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg réagit.

Il n'y a pas deux poids, deux mesures, assure Mgr Charles Morerod. «Dans l'enquête sur Marini (du nom de l'ancien pensionnat catholique de Montet, dans la Broye fribourgeoise), c'est bien grâce aux victimes qui sont toujours vivantes que j'ai pu communiquer. Pour ce qui est des cas d'abus plus récents, c'est la loi qui m'empêche de le faire. Les personnes soupçonnées sont soit sous le coup de la

prescription, soit encore dans une procédure d'enquête. Cela ne m'empêche pas de prendre des mesures internes, mais je ne peux pas m'exprimer.»

Mgr Morerod insiste: s'il n'a pas communiqué sur les cas récents, c'est parce que la loi s'applique aussi à lui, comme à tout autre citoyen. «Si je dis précisément que telle personne a commis tel délit, alors que cette personne n'a pas été condamnée (pour cause de prescription ou de procédure pas terminée), c'est de la diffamation.»

Dans le cadre de l'article sur un prêtre abuseur dénoncé par «Le Matin», c'est la police elle-même qui a demandé



Mgr Morerod avait été critiqué pour son silence dans deux affaires de prêtres abuseurs.

KEYSTONE-A

qu'aucun contact ne soit engagé avec l'évêque. «Et ceci pour éviter toute interférence avec l'enquête en cours», souligne Mgr Morerod.

Pour ce qui est du papier publié dans «La Liberté», où il était question d'un prêtre qui n'avait pas été condamné mais à qui l'évêque avait retiré son ministère, Mgr Morerod regrette qu'on lui ait reproché de ne pas avoir respecté la présomption d'innocence: «Retirer son ministère à un prêtre – ce que j'ai fait plusieurs fois pour différentes raisons – quand on ne peut le condamner devant un tribunal de l'Etat, cela peut entraîner un procès pour licenciement abusif. Ce n'est pas une hypothèse, mais un fait réel et actuel.»

ment abusif. Ce n'est pas une hypothèse, mais un fait réel et actuel.»

L'Eglise, dit-il, ne peut avoir sa justice parallèle. «La loi est là, pour tout le monde.» Et Mgr Morerod de rappeler le travail de fond qu'il mène en faveur des victimes de l'Eglise: «Des indemnités ont déjà été données. Je travaille depuis plus d'une année avec une association de victimes (et des parlementaires fédéraux) à la mise sur pied d'une commission «neutre» pour recevoir des victimes de cas prescrits, les écouter et les indemniser. Quand les cas ne sont pas prescrits, c'est à la police qu'il faut s'adresser! I